

Mariage

Dujardin

françois arnoult

24 av

Célibataire

Bouze

Julie Elise

25 av

Célibataire

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-cinq, vers onze heures
matin, en l'audience, et pardevant nous Louis Joseph Dominique, ap-
porteur de la ville de Seclin, chef-lieu de canton, arrondissement de
département du nord, remplissant, par délégation dudit maire, les
fonctions d'officier de l'état civil, ont comparu publiquement François
arnoult **Dujardin**, cultivateur, né à Seclin le dix avril mil
cent trente-cinq, domicilié, célibataire, mineur, fils légitime de
françois arnoult Joseph Dujardin domicilié audit Seclin, ici présent
et consentant, d'une part; et de feu Virginie Sophie Joseph huain
décédée audit Seclin le vingt-trois juillet mil huit cent cinquante
huit, d'une part; et Julie Elise **Bouze** cultivatrice, née audit
Seclin le dix-huit juillet mil huit cent quarante-neuf, le tout au
qu'il résulte des registres aux actes de naissance et de décès de cette ville
et de ses parents Catherine Joséphine Dujardin domiciliée audit Seclin,
ici présente et consentante, d'autre part; lesquels nous ont
requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont
publications ont été faites devant la municipalité d'entre eux, de notre
commune les dimanches vingt-sept Mars dernier et trois avril
à l'heure du midi; aucune opposition audit mariage n'étant intervenue
faisant droit à leur réquisition, lecture faite tant des actes mentionnés
que du chapitre VI du code napoléon intitulé du mariage, nous avons
demandé aux futurs époux ainsi qu'aux personnes dont la concorde
est requise d'avoir à nous déclarer s'il a été fait un contrat de mariage
à quoi ils ont répondu qu'il a été fait un contrat de mariage passé
le vingt-quatre Mars dernier pardevant M^r Saint-Leger notaire
à l'habitation de Lille; nous avons ensuite demandé au futur époux et
à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme,
chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, se déclarant
au nom de l'un que françois arnoult **Dujardin** et Julie Elise



housé sous unis par le mariage. De quoi nous avons dressé acte
en présence de Henri Colasys filateur de l'ain, âgé de trente-neuf ans, beau-
frère de l'époux; de Jean-François Husain, cultivateur, âgé de quarante-
neuf ans, oncle maternel de l'époux, tous deux domiciliés à Seclin; de
Louis Joseph Duguon, rentier, âgé de soixante-huit ans, oncle par
alliance maternel de l'époux et de Louis Housé, cultivateur,
âgé de quarante-huit ans, père de l'épouse, aussi domiciliés à Seclin;
et nous, les époux, le père de l'épouse, la mère de l'épouse et les quatre
témoins, signé avec nous le présent acte, après lecture

Dufardin François Clus. Housé J. Duguon

20 Housé Lebrunquemy L. Housé M. Housé
Husain